

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 juin 2025

Après la mise en examen de ses journalistes, le journal « Le Monde », tente procéduralement de se dérober au débat. Florian Bachelier fait appel.

Le Tribunal judiciaire de Paris a fait droit ce jour à la demande de nullité formelle de la plainte déposée en 2022 par les Avocats de Florian Bachelier, au motif d'une prétendue imprécision sur le support de publication (article web ou article imprimé). Cette décision, rendue sans aucun examen du fond, fait d'ores et déjà l'objet d'un appel.

Pour rappel, Député de Bretagne et Premier questeur de l'Assemblée nationale, Florian Bachelier a été ciblé, une semaine avant les élections législatives de juin 2022, par une campagne de dénigrement orchestrée par le quotidien parisien d'opinion « Le Monde ».

C'est dans ce cadre et à ce titre que, le 7 septembre 2023, le Vice-Président en charge de l'instruction du Tribunal Judiciaire de Paris a décidé **la mise en examen des deux journalistes incriminées** - Mesdames Motet et Darame - **et ordonné le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel pour complicité de diffamation envers un dépositaire de l'autorité publique** par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique.

Florian Bachelier déclare : *« Les échanges de conclusions et de pièces opérés tout au long de la procédure ont révélé et confirmé un dossier de fond vide malgré les efforts notables de Madame Motet pour tenter d'étoffer 3 ans après sa parution son article truffé d'erreurs. »*

Pour éviter le débat sur le fond, les mises en examen ont soulevé un moyen de pure procédure. Le juge de première instance vient de décider d'y faire droit. Florian Bachelier va faire appel de cette décision.

Florian Bachelier souhaite ainsi révéler les béances déontologiques de ce type de pratiques journalistiques et faire valoir son bon droit, comme chaque citoyen y a droit.

« Plutôt que d'assumer ses fautes, Le Monde tente de se soustraire au débat par la procédure en mobilisant des moyens importants. Mais le fond reste inchangé : cette publication mensongère visait à salir un élu à quelques jours d'un scrutin national. » poursuit l'ancien député breton.

Transparence totale : chacun pourra juger. L'intégralité du dossier – pièces, attestations, constats, échanges – sera mis en ligne dans les prochains jours.

« Chacun pourra se faire une idée du professionnalisme et de la déontologie des 2 mises en examen. » ajoute Florian Bachelier.

Judiciairement, rendez-vous est par ailleurs pris devant la Cour d'appel.